



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 47967

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les inquietudes manifestees par de nombreux journaux dans le cadre de leurs relations avec la Poste. En effet, au titre des aides indirectes a la presse, les tarifs postaux preferentiels revetent une importance toute particuliere. Dans ce cadre, la remise en cause des accords dits « Laurent » de 1980 apparait comme prejudiciable, notamment si les dites aides devaient etre ciblees sur certaines formes de presse, soit la presse d'information generale et politique, quotidienne ou hebdomadaire. La presse agricole, par exemple, connatrait alors une forte augmentation de ses couts lies au transport et a l'affranchissement au detriment de la liberte d'expression, de sa participation a la democratisation et d'une presence dans les zones fragiles de notre territoire. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans les negociations en cours et d'envisager une mise a plat des aides a la presse.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47967

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 446